Auteur de nombreux délits (vandalisme, violences, vol, extorsion, menaces de mort…) dans plusieurs communes du Puy-de-Dôme, Souhalil Bentaher, 20 ans, est condamné à deux ans ferme

10/07/2022 à 10h43



Auteurs de nombreux délits, commis depuis deux ans à Riom, Ennezat ou encore Jozerand (Puy-de-Dôme), un jeune homme de 20 ans a été condamné à deux ans de prison ferme, ce vendredi, par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand.

Entre octobre 2020 et le début du mois de mai dernier, un jeune Riomois aujourd'hui âgé de 20 ans a multiplié les actes de violences.

Jugé ce vendredi, devant le tribunal correctionnel clermontois, dans le cadre d'une comparution à délai différé (qui a permis de diligenter une expertise psychiatrique), afin de répondre de toute une série de faits, regroupés dans une seule procédure, Souhalil Bentaher a écopé de deux ans de prison ferme (*).

Celui que le procureur de la République, Bruno Fauh, a décrit comme « un habitué de la délinquance organisée et polyvalente » était poursuivi pour avoir dégradé à deux reprises le centre social Joseph-Gaidier, à Riom, en juin et octobre 2020, mais aussi_sans que ces faits n'aient aucun rapport entre eux_ pour avoir menacé de mort, par téléphone, l'une de ses connaissances, en août 2021, à Jozerand, sur fond de différend amoureux. Mais le plus grave restait à venir…

Le 1er mai dernier, à Riom, un jeune homme qu'ils ne connaissaient pas avait servi de souffre-douleur, pendant plusieurs heures, au prévenu et à deux de ses amis.

(…) « Je ne suis pas celui qui l'a frappé et je ne peux pas justifier les actes commis par les autres. Je sortais d'une période d'errance, je commençais à m'en sortir et il a suffi d'une soirée alcoolisée pour que je replonge. Quand je bois, je deviens quelqu'un d'autre ».

A la barre, Souhalil Bentaher a expliqué avoir été « dans un état second » (comprendre « totalement alcoolisé »…), ce 1er mai. « Je ne voulais pas lui faire de mal [à la victime], tient-il à préciser. Et je m'excuse vraiment ».

« Il utilise son histoire personnelle, certes difficile, ses addictions, pour justifier ses actes. C'est de la manipulation », a tranché le procureur de la République. Il a requis, au total, vingt-quatre mois de détention.

(…) La Montagne

(Merci à BB)